LES PESTES

OU CONTAGIONS

A AMIENS

PENDANT LES XVe, XVIe & XVIIe SIÈCLES

Par M. A. DUBOIS

CHEF DE BUREAU A LA MAIRIE

Membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie; membre correspondant de la Société d'Émulation d'Abbeville; de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne; de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société des Antiquaires de la Morinie.

AMIENS,

Imprimerie ÉMILE GLORIEUX et Cie, rue du Logis-du-Roi, 13.

1873.

G 8874

LES PESTES OU CONTAGIONS

A AMIENS.

(Extrait du tome XXIII des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.)

LES PESTES

OU CONTAGIONS

A AMIENS

PENDANT LES XVe, XVIe & XVIIe SIÈCLES

Par M. A. DUBOIS

CHEF DE BUREAU A LA MAIRIE

Membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie ; membre correspondant de la Société d'Émulation d'Abbeville ; de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne ; de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société des Antiquaires de la Morinie.

AMIENS,

Imprimerie ÉMILE GLORIEUX et Cie, rue du Logis-du-Roi, 13.

—

1873.

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30571844

LES PESTES OU CONTAGIONS

A AMIENS

PENDANT LES 15me, 16me ET 17me SIÈCLES

Les moments malheureux que nous avons eu à traverser depuis 1866, avaient banni toute idée de travail et mis une entrave aux études sérieuses. Après le choléra il nous a fallu subir la guerre et l'occupation étrangère, tristes lots des infortunes qui s'abattent quelquefois sur les peuples.

A présent que l'on se retrouve dans un calme relatif, je vais essayer de reprendre le cours interrompu de mes publications.

Les pestes dont la ville d'Amiens eut à subir l'invasion feront aujourd'hui l'objet de mon travail.

Si les tableaux que j'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de mes lecteurs, ne sont point marqués du cachet de la gaieté, j'espère, du moins, que l'on voudra bien accueillir cet opuscule avec le même sentiment de bienveillance que celui qui a entouré mes

autres travaux ; on y rencontrera bien des faits nouveaux et un grand nombre de documents historiques entièrement inédits.

Nos aïeux donnaient le nom de contagion à toute maladie qui revêtait un caractère épidémique, sans jamais définir la nature de cette maladie, ni donner un nom positif au mal qui décimait les populations.

Cela est tellement vrai que j'ai pour moi l'opinion d'un homme de l'art. M. le docteur Goze, dans ses rues d'Amiens, 1er volume, page 162, s'exprime ainsi :

« On a probablement donné à des fièvres plus ou « moins contagieuses, le nom de peste, dont le carac- « tère principal consiste dans l'apparition de bubons, « ou de charbons, ou de pétéchies, ou taches de la « peau. »

De même qu'en 1832, 1849 et 1866, le moral était plus particulièrement affecté, l'effroi s'emparait des populations et le fléau continuait son œuvre.

La santé publique, dans les siècles derniers, malgré les sages mesures sanitaires prises par les administrations, était la plupart du temps abandonnée aux mains d'ignorants ou d'empiriques ayant la prétention de guérir à l'aide de remèdes secrets, lesquels produisaient presque toujours un effet diamétralement opposé au résultat désiré.

Les pièces authentiques ne remontant pas au-delà du xve siècle, je ne puis rien dire de positif sur les siècles antérieurs. Cependant je citerai les quelques faits suivants :

Le 8 septembre 1008 eut lieu une procession géné-

rale en actions de grâces à cause de la cessation de la peste à Amiens.

La peste qui se déclara en 1015 se fit sentir avec tant de violence en 1021, que, pour apaiser la colère céleste, l'évêque, le clergé et le peuple amiénois d'une part ; l'abbé, les religieux et les habitants de Corbie où le même fléau sévissait, d'autre part, promirent ensemble de faire chaque année, une procession générale dans le temps des Rogations, et chacun de son côté ; que cette procession se terminerait pour tous deux à la moitié du chemin d'une ville à l'autre.

La première de ces processions se fit l'an 1022 sous le règne du roi Robert ; on y porta toutes les reliques que l'on possédait.

Cette cérémonie indiquée au moment des Rogations me ferait plutôt croire à une grande année de sécheresse ou de pluie, qu'à la peste.

Dans le cours de 1346 et dans l'année suivante on ressentit à Amiens quelques atteintes de peste.

Je n'ai rencontré dans les auteurs que ces trois cas à citer en dehors de mes matériaux. Ils sont bien hasardés, mais, à partir du xve siècle, les documents ne manquent plus, et je puis dérouler à vos yeux les épreuves subies par nos pères dans ces moments de calamité.

Pour suivre ma méthode chronologique habituelle, le premier fait que je rencontre ayant trait à la peste, coûte à dire à mon cœur, j'y trouve le revers d'une médaille que mon imagination avait toujours créée si glorieuse, il me fait voir une fois de plus la faiblesse

humaine. Pour qui connaît l'admirable organisation municipale, la fermeté constamment déployée par les maïeurs et les échevins quand il s'agissait de l'honneur de la cité, la tendre sollicitude avec laquelle ils entouraient la ville et ses habitants, on aura peine à comprendre comment il a été possible à l'un d'eux d'abandonner sa charge au moment du danger, au moment où ses administrés gémissaient sous le poids d'un fléau aussi terrible que la peste, on se demandera quel est le puissant motif qui a pu le faire agir de la sorte, on ne pourrait y croire, pourtant le fait est patent, l'article de dépense ci-après l'établit d'une manière irrécusable.

Mars 1401. — « A Thummas Manier pour se paine et desserte de avoir porte lettres closes de par le ville d'Amiens à sire Fremin Piedeleu, maïeur de la dite ville estant en la ville de Boves pour cause de le pestilence et mortalité qui lors estoit à Amiens 3 sols. »

Afin d'obtenir la cessation de la peste, les Amiénois offrent à la Cathédrale, en 1418, une bougie filée dont la longueur égalait celle de l'enceinte de la ville (1).

Dans l'année 1454 la peste apparaît, elle se trouve à son apogée l'année suivante et exerce encore de grands ravages. Elle n'est point de passage seulement dans notre enceinte, elle y fait séjour à tel point qu'en 1462, afin d'apaiser la colère divine, on institue dans l'église Cathédrale la confrérie de saint Sébastien (2).

(1) Les rues d'Amiens par M. Goze, 1er volume, p. 180.

(2) On a recours à saint Sébastien dans les pestes, parce qu'à Rome, du temps du pape Agathon, la ville étant infectée de la peste, on dressa

Le Père Daire évalue à 20,000 le nombre des morts à cette époque.

Hue de Louvencourt, médecin, et Jehan de Dourlens, saigneurs des pestiférés, reçoivent chacun une somme de 10 livres en 1480 pour leurs peines d'avoir soigné plusieurs personnes infectées, tant à l'Hôtel-Dieu qu'en diverses maisons de la ville.

En 1482 la peste fait fermer le Collége au mois de juillet, les élèves n'y rentrèrent qu'à Noël suivant.

L'échevinage, par sa délibération du 19 août 1493, ordonne que les porteurs de corps trépassés de la peste, quand ils iront par la ville et pour être reconnus, devront avoir une petite verge blanche dans la main.

Il est remboursé à Jehan Rohaut, grand compteur, la somme de 72 livres 10 sols qui lui étaient dus « pour « avoir de la charge de mesdits sieurs baillie et délivré « ou dit an à Hue de Brebant et ses compaignons « jusques au nombre de six durant l'espace de 21 « sepmaines et 3 jours pour leurs paines et salaire de « porter chacun jour en terre les corps des trespassés « en icelle ville durant la peste et influence y estant.

« A Pierre le Machon, barbier cirurgien, 50 livres « outre les 6 livres qu'il a déjà reçu pour avoir, de- « puis le 23 juillet jusqu'au 14 octobre, visité et sai- « gnié aucun malade de la maladie de peste en icelle « ville. »

un autel à ce saint et la peste cessa aussitôt. Plusieurs autres villes et villages, dans le même cas, éprouvèrent la même faveur. Depuis ce temps saint Sébastien fut invoqué en temps de peste.

Fremin Billecocq, cirurgien, est aussi rémunéré pour pareil service.

A cette époque les filles dites Pénitentes étaient chargées de donner leurs soins aux malades et aux pestiférés, sur 23 qu'elles étaient, 11 sont mortes de la contagion.

En 1501, ceux qui mouraient de la peste étaient portés par quatre hommes vêtus de hocquetons sur chacun desquels il se trouvait une croix de couleur *pers* sur l'épaule.

Les maïeur et échevins, dans la séance d'échevinage du neuf novembre de la même année, décident : « qu'aux maisons où il y aura cas d'infection de la « dite maladie, on mettra pour enseigne une torque « de foin ou de fœure au-dessus des portes afin de « donner à connoître du danger. Les personnes qui « devront sortir de ces maisons, ne pourront le faire « qu'en ayant une verge blanche dans la main ainsi « que cela se pratique en aucunes bonnes villes de « France et ce sur peine de bannissement. »

Ce ne sont plus seulement les porteurs de morts qui doivent avoir une verge blanche, mais bien aussi les personnes en danger de maladie ; bientôt cette mesure ne suffit plus, ceux qui portent les tristes dépouilles ne sont plus reconnus suffisamment, une disposition nouvelle est prise à leur égard.

« Les quatre hommes commis pour porter les gens « en terre quy seront allez de vye à trépas de la dite « maladie auront chacun ung hocqueton de frise grise

« ou il y aura une croix blanche adfin que on les « puist mieulx congnoistre et fuyr. »

Pendant fort longtemps, les curés, prêtres et paroissiens de Saint-Leu ont eu coutume de porter en procession, à la Cathédrale, le lendemain de leur fête, 2 septembre de chaque année, un cierge de cire jaune du poids de neuf livres que l'on posait sur un chandelier de cuivre jaune dans le chœur, devant le sanctuaire ; ce cierge brûlait jusqu'à consommation complète devant le Saint Sacrement, la châsse de saint Firmin le martyr et les autres châsses rassemblées.

On tient que cette cérémonie se pratiquait pour l'acquit, par ces paroissiens, d'un vœu fait à saint Firmin le martyr pendant le temps d'une peste qui désolait la ville.

Sur le contour du chandelier on lisait cette inscription en caractères gothiques, ciselés en bas-relief :

En l'an mil chinq cent et six les paroissiens
De Saint-Leu me ont en ce noble lieu assis
Du gré de Messieurs et de l'aveu (1).

Jacob Massias et Bauchet Desne sont dénommés chirurgiens des pestiférés ; en 1514 leurs traitements sont fixés à 16 sols par semaine.

Dans cette année, les porteurs de morts sont vêtus d'une robe de drap noir.

Afin de leur faciliter le port des corps, on fait fabrique un charriot à deux roues : ce charriot est peint en

(1) Pagès, 1er volume, p. 94.

noir avec une croix blanche dessus. Le coût de cette voiture a été de 45 livres, et le peintre a touché 14 sols pour son salaire.

Jehan Dequen, prêtre-chapelain de l'hôpital Saint-Roch où on admettait les pestiférés, touchait 2 sols 6 deniers par messe en 1515.

Pour se dévouer entièrement à ses malades, Jacques Lenglet qui, avec son état de chirurgien, exerçait aussi la profession de barbier, abandonna cette industrie. Il fut atteint par la peste de 1515 et mourut ainsi qu'une de ses filles.

Pour obvier au danger de peste, l'échevinage fait publier le 15 mai 1521, l'ordonnance suivante :

« L'on ne pourra tenir pourchiaux en ville, les « viesiers ne pourront acheter aucun lits, habille- « ments, etc., où il pœult y avoir dangier.

« On gardera les portes pour que marauds et belis- « tres ne puissent entrer.

« Les huchers, carreliers, carpentiers et aultres, ne « pourront embarrasser la voie publique sous peine « d'amende. »

Le 20 septembre 1522 les sœurs repenties reçoivent 10 sols pour avoir porté en terre un corps mort de peste.

Le fléau est près, il est à nos portes. Déjà les villes qui nous entourent ont vu tomber une grande partie de leurs populations. Ce n'est pas une contagion bénigne qui menace Amiens en 1545, elle peut devenir terrible ; aussi l'administration prend elle des me-

sures énergiques afin de combattre avec fruit cette invasion.

Voici la délibération prise par les maïeur et échevins dans l'échevinage du 9 avril 1545.

« Pour donner remède à la peste qui commenche à « régner à Amiens, ont estés appelés à l'eschevinage « et sont comparus : Me François Le Pletier, Jehan « Aux Cousteaux et Guy de Marœul. Me Jehan Wille- « mant étoit absent.

« Et en leur présence ont esté faictes les ordon- « nances qui enssuivent :

« Pour ce qu'il est vraisemblable que la peste est « l'une des verges de Dieu, venant en punition des « blasphêmes et autres péchés publicques :

« Il est défendu de jurer, blasphémer, renoncher et « despiter le nom de Dieu et de la vierge Marie sous « peine de prison et de 100 sols d'amende.

« Défense de tenir la feste luthérienne.

« Tous ceux qui auront cognoissance de macque- « reaux et macquerelles qui sont cause de la perdi- « tion de plusieurs filles et femmes, viennent les « dénoncher.

« Défense à tous gens de maisnage de tenir femmes « dissolutes et mal usant de leur corps.

« Défense de chauffer les étuves sous peine de « bannissement.

« Les danses publiques et aultres jeux esquels on « peut s'échauffer sont défendus.

« Défense aux boullangers de cuir pain qui soit de « blé corrompu ou mauvais.

« Et aux brasseurs de brasser de même grain.

« On fera attention à la viande et au poisson.

« La plus grande propreté des maisons est recom-
« mandée sous peine de 10 sols d'amende ; 5 sols aux
« accusateurs et le reste à la ville.

« Celui qui sera atteint de la peste devra se retirer
« en la grande salle de derrière faite à l'Hôtel-Dieu (1).

« Ceux de la maison qui encore ne seront frappés
« devront se retirer en leurs biens hors la ville ou à
« Saint-Roch pour eux airier pendant 6 semaines.

« Les maisons des infectées seront marquées d'une
« croix blanche couverte, par le chirurgien à ce com-
« mis, et seront tenues closes lesdites maisons pen-
« dant 6 semaines sous peine de 100 sols d'amende.

« Et ne porront, celui demeurant es dites maisons
« où il sera mort quelqu'un de peste, aller avant la
« ville sans porter une verge blanche en la main, de
« la longueur de 2 pieds et demi.

« Défense de faire marché à vieserie ou lingerie
« dans la ville sous peine de prison.

« Défense de nourrir bestail causant infection dans
« l'intérieur de la ville.

« Les médecins feront la recette d'un préservatif
« qui sera mis ès mains des apothicaires pour qu'on
« puisse en trouver, ainsi que pour ayrier les maisons
« infectées.

(1) Cette salle fut établie en 1520 au bout du jardin de cet hospice, elle fut démolie en 1676 et les matériaux employés à la construction d'un dortoir.

« Défense de mendier avant la ville et aux portaulx
« des églises sous peine de bannissement.

« Défense de donner auxdits pauvres sous peine de
« 10 sols d'amende.

« Défense d'amener de lieux suspectés de peste,
« draps, laines, linges, licts, habillements et autres
« meubles.

« Ceux qui porteront les corps des pestiférés, met-
« tront à la bière à quoy ils porteront une petite cloche
« afin de avertir les habitants de ne les approcher.

« On fera la queste avant les paroisses pour avoir
« moyen de secourir les pestiférés.

« Les médecins, lorsqu'ils saigneront un malade,
« jetteront le sang à la rivière et non dans les rues.

« Défenses sont faites de nourrir oisons et pour-
ceaux dans la ville. »

Toutes ces précautions ont-elles eu un résultat, ou la peste a-t-elle ménagé notre cité? Je n'en sais rien, toujours est-il que l'on ne rencontre dans aucun auteur nulle citation de ravages causés par une contagion quelconque en 1545.

Elle apparaît dans la paroisse Saint-Jacques le 4 avril 1557.

Il est certain que la maladie a sévi plusieurs mois dans Amiens, car la dépense ci-dessous, faite par le grand compteur, accorde un salaire à quatre individus pendant l'espace de cinq mois :

« A Jehan Clabault, huissier et sergent à verge,
« Pierre Guyot, Fremyn Dusevel et Pierre Testart,
« commis à la garde et seureté du maïeur, la somme

« de six livres tournois à eulx ordonnée pour trente « jours finis le 14e jour du présent mois de juing, « qui est pour chacun d'eulx 30 sols, pour estre « emploiés en leur desjeuner à eulx ordonné faire « chacun jour pendant ce temps de peste pour obvier « aux mauvais airs. »

Les comptes portent le même paiement dans chacun des mois de juillet, août, septembre et octobre.

Aucun des médecins d'Amiens n'a voulu accepter l'emploi de saigneur des pestiférés, cependant il fallait des secours, les cas pressaient et le peuple mourait. Un rebouteur du nom de Jérôme Morel est présenté par eux, il est immédiatement installé ; mais son incapacité est tellement notoire que l'on a dû supplier de nouveau les docteurs de la ville, puisqu'ils ne voulaient pas eux-mêmes venir au secours des malheureux, de trouver au moins un praticien qui voulût bien s'y dévouer, en les engageant toutefois d'être plus heureux dans leur choix. Guillaume Tenart, de Lihons-en-Santerre fut amené et admis.

Mais un fait curieux à noter en passant, c'est que pour récompenser le corps médical du dérangement que lui avait occasionné la recherche d'un sujet ; les maïeur et échevins « accordent 4 kanes de vin aux « docteurs d'Amiens pour eux récréer ensemble et les « dédommager de la peine qu'ils avaient eu de trou- « ver un saigneur pour les pestiférés. »

Guillaume Tenart exerce parfaitement son état de médecin des pestiférés, il fait bien l'affaire de la ville, mais c'est un homme dégradé et de mœurs basses.

L'échevinage du 2 mai 1558 dépeint suffisamment ce personnage.

« Sur ce qu'il a esté remontré au dit eschevinage « que le saigneur des pestiférés soustient en sa maison « filles de joye et gens mal vivans qui boivent journel- « lement avec luy et en sa maison, combien qu'il soit « infectés, mesme que ledit saigneur porte une espée « à sa ceinture avec son baston blanc lorsqu'il va par « les rues.

« A esté dit qu'il luy sera faite deffense de souste- « nir aucunes personnes en sa maison ny hanter ny « converser avec autres que les pestiférés en peine de « bannissement ; luy sera deffendu de porter aucune « espée à sa ceinture ny autrement par les rues de la « dite ville. »

Guillaume Tenart est encore à son poste en juin 1558, mais le 10 septembre suivant il est remplacé par Jacques de Lussigny qui occupait le même emploi à Saint-Quentin.

Jacques Lorguilleux remplace ce dernier le 7 août 1661 et Jean Potier est nommé son second le 28 octobre de la même année, ce dernier est logé dans le Four-des-Champs.

La peste vient encore à Amiens en 1562, et Pierre Coulon est adjoint à ces deux derniers.

Jehan Potier et Pierre Coulon sont cassés de leurs charges le 30 septembre 1563.

En décembre 1563 François de Béthune, natif de Pissy, est nommé saigneur des pestiférés, il meurt en charge dans le courant du mois de mai 1572.

L'échevinage du 18 juillet suivant le remplace par Jehan Cœullin, chirurgien à Dury, dont les gages sont fixés de la manière suivante : 80 livres par an en temps non pestiférés et 200 livres en temps de peste.

Une définition nouvelle est employée dans les termes de la délibération de l'échevinage du 27 septembre 1583, on ne se sert plus des mots : *peste* et *contagion,* on dit *maladie.* Il est fait « défense de son-« ner les cloches des églises à cause de la *grande* « *maladie* qui règne à Amiens. »

Théodore de Béthune est saigneur des pestiférés en 1587.

Les menées des Ligueurs se trouvent entravées par l'apparition de la peste à Amiens en octobre 1592.

Le 21 mars 1596 nouvelle invasion de la contagion.

L'administration, dans son échevinage du 5 avril, établit un bureau dit de santé, il est composé de MM. du chapitre, de la justice, de la bourgeoisie et des députés de l'hôtel-de-Ville ; sa durée doit être d'un mois.

Sont nommés :

Adrien Pécoul, archidiacre ; Antoine Fournier, écolatre, pour le chapitre.

Simon Le Mattre, Jehan de Mons, conseillers, pour la justice.

Anthoine Gougier et Jehan Postel, pour la bourgeoisie.

Nicolas Erard, chirurgien des pestiférés, est logé en août 1596, près de la porte de Paris.

La contagion est si violente à Amiens, qu'il est remontré à l'échevinage du 27 août, que si les habitants sortent de la ville un à un, elle sera bientôt déserte et non gardée.

« Il est fait défense à tous les habitants de quelque « qualité et condition qu'ils soient, si ce n'est avec la « permisssion par écrit, de sortir de la ville, sous pei- « ne de confiscation de leurs biens, il est ordonné à « ceux qui sont dehors, capables de porter armes, de « rentrer sous mêmes peines. »

On le sentait bien, l'espagnol n'était pas loin, et malgré le fléau, il ne se serait pas fait scrupule d'envahir la cité, qui devait lui être livrée si peu de temps après.

Le 29 septembre, jeûne et procession générale, pour demander à Dieu la paix et la cessation de la peste.

On porte la chasse de St-Firmin et le chef de St-Jean, jusqu'à un autel qui se trouvait dressé sur la place de la Belle-Croix (place Périgord).

La maison du Paon, chaussée au blé (actuellement rue St-Leu n° 46), où se faisait l'esgardise de la saiterie est infestée, l'administration décide le 19 septembre, que l'on fera poser des tables aux halles, près l'Hôtel-de-Ville.

La mortalité était si grande que le roi accorda que l'on ne se reunirait point afin de nommer les maieur et échevins.

Cependant, pour satisfaire les capitaines et les chefs de portes, on élut pour maieur Pierre de Famechon, et, pour remplacer Jehan de Collemon, Philippe Matis-

sart, Jehan de Villers et Noël Caron, échevins décédés, on nomme, Jehan Cordelois, Guillaume Cadot, Jehan Dainval et Me Robert Leroy.

Pagès dit, que la mortalité était si grande que l'on comptait 471 personnes mortes en deux jours, et qu'un état fait pour six semaines fit un relevé de 2,000 décès.

Le journal de Jehan Patte publié par M. Garnier, est précis sur les faits qui se sont passés, personne mieux que lui ne pouvait parler des pertes éprouvées par la ville d'Amiens, car lui-même a vu mourir sa mère, sa femme, ses enfants, un frère et trois sœurs.

Je le cite textuellement:

1596 « Environ le commenchement de juillet, la « peste estant accoiée (apaisée) recommençoit en « plusieurs lieux de ceste ville. Dieu nous en garde, « s'il luy plaist!

« Environ la mi-aoust, le grand conseil du roy es- « tant en ceste ville, fut contraint de leur départir « hors pour la grande pestilence quy augmentoit de « jour en jour en ceste ville et s'attachoit aussy bien « sur les riches que sur les pauvres et en grant nom- « bre de maisons de jour en jour, à tout costé de ceste « ville. Les hommes plus âgés de ceste ville disoient « qu'il n'avoient jamais veu la ville sy affligée de ladite « malladye qu'elle estoit pour lors.

. . . . . .

. . . . . .

« Au dict temps (septembre) la peste augmentoit de « plus en plus en telle sorte ; de vingt maisons qui

« avoient leur temps en recommencoit quarante, tel-
« lement que c'estoit pityé à voir porter à toute heure
« corps morts et fut-on contrainct de les porter enterer
« en les cimetières des églises parce qu'on n'en pouvait
« plus mettre en l'Hôtel-Dieu.

« Quant ce vinct au mois d'octobre ladite malladye
« continuoit toujours comme devant. Dieu nous as-
« siste.

« Au commenchement du mois de novembre la
« malladye s'acoya et n'y avoit plus grand nombre de
« maisons pestiférés, et continua jusque environ No-
« tre-Dame-des-Advents. Mais quant ce vint environ
« au my-mois décembre, elle recommencha tellement
« que jusque à l'an ou environ il y avoit plusieurs
« maisons de jour en jour nouvellement pestiférés et
« principallement ceulx quy l'avoient esté auparavant
« tellement que c'estoit grand pityé à voir.

« Au mois de janvier 1597, la malladye ne fut plus
« s'y vehemente que auparavant.

. . . . . .

« Quant ce vint au commencement du mois de mars
« la malladye ne revenoit plus guaire.

Après avoir raconté la surprise d'Amiens par les Espagnols il dit:

« Durant ce temps la malladye pestilencieuse s'en-
« tretenoit toujours tellement qu'il mourroit de jour
« en aultre plusieurs personnes de ladite malladye.

« Envyron la my-mois de juillet, la peste vennoit
« fort tellement qu'il y avoit des jours en aultres plu-

« sieurs nouvelles maisons en grand nombre pestiférés,
« tant du soudart que des habitants.

Pendant la durée du siège d'Amiens par le roi Henri IV, la peste continuait ses ravages, car au mois de septembre, après la rentrée du roi, Jehan Patte, raconta que :

« Durant ce temps la peste rennoit toujours comme
« devant tellement qu'il y eurent plusieurs bourgeois
« qu'y estoient retournés dans leurs maisons quy
« mouroient au bout de trois ou quatre jours.

« Janvier 1598. Durant ce temps la peste rennoit
« toujours quelque peu.

Comme on le voit, le fléau a duré près de deux ans.

Le collége des Jésuites est fermé à cause de la maladie en 1618.

En 1619, la peste continue encore, car suivant décision de l'échevinage du 11 juillet, « il est enjoint aux
« comédiens qui sont à présent en ceste ville, de se
« retirer le lendemain, défense expresse de ne plus
« jouer la comédie, la peste étant en ville. »

Elle apparaît encore en 1623, 1628 et au mois de juillet 1632, son apparition se trouve tracée sur certains répertoires de notaires de cette dernière année, entr'autres sur ceux de Jean Denis et Martin Caron, qui n'ayant pas d'actes à y inscrire dans les mois de septembre, octobre et novembre ont remplacé leur mention par l'explication suivante : le premier : « sera
« noté que les deux mois d'otobre et de novembre,
« j'estois retiré à Conty, à cause de la contagion, » et

le second : « septembre et octobre néant, attendu que « j'estois aux champs à raison de la contagion. »

Le 13 octobre 1632, on accorde aux vicaires des paroises d'Amiens, la permission, qu'avaient déjà les curés, de recevoir les testaments à cause de la maladie contagieuse régnante.

Les habitants d'Amiens, pour marquer leur gratitude envers Notre-Dame de Foi, dont la chapelle se trouvait dans l'église des Augustins, et alors qu'ils étaient affligés de la peste, ont offert une représentation de la vierge pesant 25 marcs d'argent.

Cette offrande fut faite le 16 août 1634, lendemain de la fête de l'Assomption, par une procession générale à laquelle assistaient monseigneur Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, et MM. du chapitre, tous vêtus de leurs chappes. — Quand la statue qui fut portée par deux échevins, fut posée sur l'autel de Notre-Dame de Foy ; l'évêque célébra ensuite pontificalement une messe solennelle dans le chœur des Augustins (1).

La peste apparait encore en 1636 et occasionne des ravages, car Monseigneur l'évêque ordonne un jeûne général pour le 13 mai 1637, le lendemain une procession se rend de nouveau aux Augustins à la chapelle de Notre-Dame de Foy ; on y porta les reliques de St-Firmin le martyr, celles de St-Honoré, le chef de St-Jean et une statue en argent du poids aussi de 25 marcs destinée à être offerte à Notre-Dame de Liesse.

(1) Pagès, tome 1er, page 265.

Les années 1639 et 1640 ont aussi été calamiteuses, car, d'après les auteurs, les morts étaient exposés par monceaux au coin des rues, où les voitures les prenaient pour les transporter à la Madeleine.

J'ai tout lieu de penser que ces auteurs ont singulièrement exagéré les pertes épouvées par la ville d'Amien dans ces diverses années, car de cette époque à la terrible peste de 1668 il n'y a que vingt-huit ans à parcourir et les vides laissés dans la population n'auraient pu donner en pâture à la mort les 10,000 individus décédés dans l'espace d'une année, en 1668-1669.

Le 3 novembre 1665 des nouvelles certaines font connaître que la contagion est à Calais; défenses sont faites immédiatement de commercer ni correspondre avec cette ville. Des mesures de propreté sont en outre ordonnées par toute la ville d'Amiens.

St-Omer, Aire et autres villes de Flandres sont frappées à leur tour; mêmes défenses de commercer avec elles.

Le 24 décembre, un conseil de santé est organisé, les membres nommés sont: MM. Antoine Cornet, Guy Fournier, Claude Petit sieur d'Amy, Nicolas de Sachy sieur de Maurepas, Antoine Delattre, Me Antoine Castelet, Laurent Le Caron, Gabriel de Mons escuier sieur d'Avenermont et François Cornet sieur de Coupel avocat; ces membres doivent se joindre au conseil de ville.

Le 12 janvier 1666, le conseil décide que l'on fera sortir de la ville les savoyards, à la réserve de quelques uns utiles pour nettoyer les cheminées.

Le 26 janvier des plaintes sont portées à la mairie contre une savonnerie établie vers la rue du Hocquet et exploitée par un nommé Jehan de Cleves, cette usine, dit-on, cause une puanteur infecte et peut occasionner de grandes maladies.

L'avis des médecins est demandé, mais, en attendant cet avis, défenses expresses sont faites à l'exploitant de continuer à faire son savon.

Les six médecins principaux d'Amiens, réunis en commission, s'assemblent et le 9 février ils remettent leur décision au maieur, cette décision est l'expression de l'opinion de chacun et est ainsi conçue:

Le sieur Ducrocq (le doyen sans doute) dit que « avec les drogues dont on se sert pour la composition « du savon, savoir : la potasse, le chendret et la chaux « avec l'huile de grain ne sont à la vérité point nui- « sibles d'elles-mêmes estant d'une qualité chaude et « seiche, mais comme la fumée en est fort puante, ceux « qui n'y sont pas accoustumés en contractent quelque « maladie.

Le sieur Delattre: « a esté d'advis qu'il falloit absolu- « ment obliger les personnes qui font le savon à de- « meurer hors la ville, estant suffisant que le voisinage « en est extrêmement incommode et peut en contrac- « ter de grandes maladies.

Le sieur Delacointe : « du même avis.

Le sieur Quignon a dit qu'il y avait un expédient « qui est d'obliger les savonniers à avoir des tuyaux « en telle sorte que la fumée surpasse d'abord en sa

« sortie la hauteur des maisons sans que les particu-
« liers en fussent incommodés.

Le sieur Bosquillon : « quil ne falloit pas souffrir
« qu'on fit du savon dans l'étendue de la ville.

Le sieur Houpien : « du même avis.

En fin de compte l'industrie de de Clèves est interdite.

Le 28 juin on fait connaître que la peste est à Belloy-St-Léonard, toutes les communications sont interdites avec ce village.

Quoiqu'aucun cas de peste n'ait été remarqué, le bureau de santé s'émut cependant de la mort de deux femmes à Dury. Une commission de médecins est encore désignée pour se rendre dans cette commune, à l'effet de visiter les deux corps et faire un rapport sur la maladie dont elles étaient atteintes. Les docteurs s'expriment ainsi :

Rapport des médecins et chirurgiens.

Nous, docteurs en médecine et M^es^ chirurgiens en la ville d'Amiens, assemblés de l'ordre de MM. les premier et échevins et MM. du conseil de santé de la dite ville pour donner notre advis sur la maladie dont sont mortes deux personnes du village de Dury.

Après nous y estre transporté, avons trouvé tant par le rapport du chirurgien qui les a traitées pendant la maladie, que par ce qui nous est apparu, que ceste maladie est maligne et fort à suspecter de peste par les fâcheux symptômes qui l'ont accompagnée dedans sa naissance, progrès et sa fin, puisqu'elle a commencé en toutes les

deux par une petite pustule à la partie supérieure du sternon avec une douleur, très grande fièvre, soif, vomissement, déffaillance et froideur des extrémités qui ont continué le lendemain, avec lividité et escarre, commençant au lieu où la pustule a paru et comme il se voit ordinairement aux charbons ou antrax pestilentiels jusques à la mort qui est survenue à une des dites femmes au trois et à l'autre au quatrième jour de leur maladie, pourquoy nous estimons qu'il seroit à propos pour empêcher la communication dudit mal, de purifier, parfumer et aèrer le plustot que faire se pourra, les maisons dans lesquelles sont décédées lesdites deux femmes, ensemble les bestiaux qui se trouveront esdites maison, pendant lequel aeriment et parfumes toutes les personnes qui se sont trouvées nécessitées d'assister les dites deffunctes de plus près pendant leur maladie qu'après la mort, seront obligées de se retirer chacune dans des huttes pour y estre purifiées, et en chacune y demeurer pendant le temps et espace de dix-sept jours, leur faisant inhibition et déffenses de se communiquer entre eux n'y avec autres, elles entrées de mettre pour la garde de leurs maisons et bestiaux telles personnes qu'elles voudront non suspectées.

Lequel airement ou parfum se fera comme il ensuit :

Prenez ; soulphre, résine, encens et poudre à canon de chacun une livre.

Alun, deux livres,
Arsenic, demie once.
Hubium ou antimoine cru demi livre.

Soit le tout concassé et mis en poudre pour le tout estre jetté sur un fagot, quelques bottes de foin ou paille, arrousées au préalable d'un lot d'eau de vie et mitant vinaigre et estre mis le feu pour porter la vapeur des dites drogues ce que dessus pour deux chambres, lesquelles drogues seront augmentées ou diminuées suivant la grandeur des lieux.

Fait à Amiens, par nous soussignés le 12e juillet 1666.

Signé : Delattre, Houlon, Letellier, Lecointe, Levasseur, G. Varlet et Lacointe.

La ville d'Amiens a passé déjà par bien des épreuves, elle vient encore pendant les annés 1665, 1666 et 1667 d'avoir les appréhensions de la peste qu'elle a vu tourner autour d'elle ; il était écrit qu'elle n'y échapperait pas et l'année 1668 doit marquer dans les annales du terrible fléau ; les documents recueillis nous montrent cette époque comme une des plus affligeantes pour notre pauvre cité.

Trois fléaux surgissent à la fois, la disette, la peste et la misère occasionnée par les deux autres, car à l'apparition de la peste 8,000 ouvriers se sont vus tout à coup sans travail et sans pain.

La peste est à Soissons. Aussitôt la nouvelle arrivée, c'est à dire le 25 avril, un nouveau conseil de santé est établi, il est composé de la manière suivante :

M. Jehan Vaquette, sieur de Fréchencourt, premier échevin.

Claude Lebon, sieur de Thionville, ancien premier échevin.

Gabriel de Sachy le jeune sieur d'Abancourt.

Claude Petit, sieur d'Amy.

Nicolas de Sachy.

Antoine Delattre.

Philippe de Flesselles.

Me Antoine Castellet, sieur de Téroinne, et M. Jean de Monmignon, tous anciens échevins.

Afin d'empêcher l'entrée à Amiens de personnes et marchandises venant de Soissons, MM. Henri Mouret. Champagne, Gensse, Lefebvre, Jullien, Biberel et Delacourt, sont commis à la garde des portes et chaînes de la ville.

Le 27 avril un courrier fait connaître l'envahissement de la ville de Lille par la maladie.

L'administration est en éveil, elle est avide de nouvelles, le fléau approche, le 8 mai, Roye et Moreuil sont frappés, et le 10 mai la ville d'Amiens entre dans son premier jour de triste épreuve.

Ce jour, deux enfants d'un nommé Debleries, ouvrier rue des Poulies, sont frappés et meurent presque subitement.

La contagion attaque ensuite un sieur Come Bellette de la rue des Coches.

Les mesures qui sont prises consistent dans la fermeture des maisons de droite et de gauche attenantes à celle de Debleries et la séquestration de tous les habitants de la maison Bellette ainsi que de deux soldats du régiment de Turenne logés chez lui.

Les auteurs attribuent avec raison la cause de la peste d'Amiens au passage à travers la ville des troupes françaises infectées de ce fléau au retour de la campagne de Flandre.

On a bien souvent remarqué que quand une épidémie attaquait une grande ville, c'était toujours après l'arrivée d'une troupe quelconque, car il est bon de faire remarquer qu'en 1668 la garnison était logée chez l'habitant.

Le 11 mai, Marie Feuquel, qui a enseveli les deux enfants Debleries, est morte à son tour.

On fait alors fermer la rue des Poulies à son origine vers la chaussée, après que les habitants eurent été expulsés et conduits à la Madeleine, où vingt huttes en bois avaient été construites autour de ce lieu de santé, pour recevoir les infectés ou supposés tels.

La rue n'a donc pas été fermée sur les habitants, comme cela a été avancé par quelques écrivains, on a eu le soin de faire sortir la population de cette rue et de les envoyer *airier*, c'est-à-dire en quarantaine.

Le 12, Boyaval meurt rue des Archers.

Une fille du nom de Lorlieu, rue de Rinchevaux, est aussi malade, les médecins chargés de la visiter rapportent » qu'elle a une tumeur dans l'aine, qu'ils ont « jugé n'estre rien de bon, mais dangereux, qu'ils es- « timent estre maladie contagieuse avec fièvre vio- « lente. »

Le 14, un nommé Delarocq, de la rue des Marissons, meurt de la contagion.

Le mal gagne du terrain, les malades commencent à affluer, on donne l'ordre à Charles de Bethune, maistre chirurgien, gagé par la ville, d'avoir à se retirer dans une loge à la Madeleine avec les pestiférés, afin de pouvoir médicamenter les malades qui seront enfermés dans des loges autour de ce lieu.

Le 12 juin, le fléau continuant, Adrien Vignier demeurant à Amiens, et se disant opérateur du roi, déclare à la mairie qu'il a passé sa jeunesse à penser et à médicamenter les maladies contagieuses avec l'aide de plusieurs secrets de lui seul connus ; il demande à la ville d'exercer la médecine comme Charles de Béthune, saigneur des pestiférés, et de tenir une boutique où il fera de la chirurgie, avec l'autorisation de débiter ses secrets et en même temps il veut jouir des mêmes exemptions et prérogatives que ce dernier.

Sa demande est accordée, on lui donne en outre 40 écus de gages par mois.

La maladie augmente de jour en jour, les morts ne se comptent plus, bien des dispositions sont prises pour combattre le mal et cependant, est-ce incurie, y a-t-il une influence exercée par Inard médecin envoyé par le roi à Amiens, toujours est-il qu'au lieu de laisser multiplier les secours, au lieu de chercher à guérir ceux qui sont chaque jour atteints, on fait tout pour accroître le mal en empêchant le développement de l'ardente charité qui s'était emparée de quelques citoyens tout dévoués,

Le 24 juin, M. Phelippon, curé de St-Leu, dont le zèle incessant se multipliait pour prodiguer des

secours médicaux en même temps que ceux de la religion ; MM. de Ponthieu apothicaire, Boullanger médecin et Vasseur chirurgien sont interdits, défense leur est faite de sortir dans la ville et leurs maisons sont fermées, parce qu'ils ont communiqué avec des personnes atteintes de la contagion.

Malgrè ces défenses, de Ponthieu et Vasseur ne peuvent rester cloîtrés, il sentent que leurs services sont nécessaires pour soulager la population qui tombe, il enfreignent les ordres qu'ils ont reçus et se dévouent de nouveau aux malades : le premier est condamné le 26 juin à 20 livres d'amende, pour avoir vendu des drogues, et le second à 15 livres, pour avoir ouvert sa maison, avec interdiction d'ouvrir de nouveau, sous peine de 300 livres d'amende et de punition exemplaire.

Non seulement cette interdiction frappe les médecins d'Amiens, mais elle atteint les communes environnantes, car le 30 juin, Joachin, chirurgien à Querrieu, est aussi sequestré dans sa maison pour avoir soigné un malade à St-Gratien.

Où en serions-nous aujourd'hui, si pareille chose se renouvelait ?

Noël Baron, brasseur, est condamné à 50 livres d'amende pour avoir communiqué avec des personnes infectées.

Une même condamnation est prononcée contre Lavallée, aussi brasseur, pour le même fait.

M. Barillon, conseiller du roi, intendant de la justice et police de Picardie, vient à Amiens pour présider le

conseil de santé. Il rend le 4 juillet une ordonnance ainsi conçu :

« Les habits de ceux quy sont à la Madeleine et quy « doibvent rentrer dans la ville après avoir esté qua- « rante jours dehors, mesme de ceux quy n'ayant « point esté dans des maisons infectées ont déjà fait « trente quatre jours de séparation, seront bouillis « avec lessive convenable.

« Les meubles restant dans les maisons qui ont « esté infectées dans la rue des Poulies seront encore « bouillis et les haillons brûlés et autres meschants « meubles qui ne peuvent souffrir la lessive, seront « transportés à la campagne et bouillis au lieu de la « Madeleine, par les soins du nommé St-Jean.

« Les maisons infectées seront blanchies avec de la « chaux.

« Les meubles des autres maisons infectés seront « aussi bouillis.

« Les maisons infectées ou suspectées seront cade- « nassées et marquées d'une croix blanche.

Voici encore un exemple du peu de liberté dont jouissaient les médecins d'Amiens et des vexations auquelles ils étaient en but de la part de leur confrère de Paris, M. Inard. Ce dernier va visiter la fille de l'auberge du Vert cerisier qui est suspectée de peste, il ne lui trouve aucun mal dangereux, mais il reconnait qu'elle a seulement besoin d'une saignée au pied : *Il est ordonné* à Clément Vasseur, maistre chirurgien (d'Amiens), d'avoir à faire la dite saignée *en dedens midy sous peine de* 10 *livres d'amende et d'interdiction.*

Pour s'assurer que toutes les mesures de salubrité sont bien prises, des visites sont ordonnées le 10 juillet.

M. Defréchencourt ira chez les tanneurs.

M. de Thionville, chez les bouchers et gargotiers.

M. Petit sieur d'Amy, chez les peigneurs de laine.

M. Mouret, visitera les écuries et les étables.

Et M. le premier échevin aura soin de faire marcher les tombereaux chargés du nettoiement de la ville.

Au milieu de cette affreuse peste, les hommes, les femmes et les enfants tombent pêle-mêle ; un instant suffit pour les ramasser et les conduire au jardin des Osiers (1) afin de procéder à leur inhumation.

Une crainte s'est glissée chez les membres de la commission de santé. Peut-être dans ces monceaux de corps y en a-t-il qui ne sont pas encore atteints complètement ; il y en a peut-être qui ne sont pas morts et que l'on va enterrer vivants.

Le 19 juillet « sur l'advis donné que les curés de la « ville et de la banlieue font enterrer les morts sans « la visite; il leur est fait défense de ce faire, sous « peine de 500 livres d'amende.

Le 24 juillet, la rue Jeanne-Natière est atteinte. toutes les personnes qui y demeurent seront mises dehors, les maisons fermées et des barrières placées aux deux extrémités. Un corps de garde sera établi pour

(1) Endroit situé au bout des jardin et cimetière de l'Hôtel-Dieu et qui avait communication, par un pont jeté sur la rivière de l'Eauette, sur la rue du Béguinage.

veiller à ce que l'on ne pénètre point dans cette rue qui est désormais maudite. Les habitants sont conduits vers la Madeleine où des baraques sont établies spécialement pour les recevoir.

M. le docteur Inard, se rendra à St-Gratien, pour s'assurer si il y a encore du danger pour la population de ce village.

Il ira ensuite au Paraclet avec quelques médecins du collège d'Amiens, pour visiter une religieuse atteinte de la contagion.

Ainsi que nous en avons fait la triste expérience dans les épidémies que nous avons euès à subir, le véritable et le plus grand danger résidait en partie dans les miasmes que la ville dégage pendant la nuit ; la commission de santé l'a bien compris, car elle enjoint le 31 juillet aux habitants de rentrer chez eux, chaque jour à 10 heures du soir, sous peine de 20 livres d'amende.

Défense en outre sous peine de 10 livres d'amende de nager et se baigner en rivière.

Le samedi 4 août, un homme rempli de dévouement et d'abnégation, le révérend père Bonaventure Blassel meurt de la contagion, voici comment la ville toute entière fut appelée à connaître cette fin.

« Le révérend père Bonaventure Blassel, d'Amyens,
« quy estoit âgé de 32 ans, s'estant exposé dans la
« contagion pour secourir le père Raffael de Piennes
« aussi d'Amyens, atteint du mal contagieux et autres
« infectés a été atteint lui même du mal contagieux et

« est mort le dit jour, nous devons à sa mémoire de
« faire prier Dieu et publier.

« Il sera dit en la paroisse St-Firmin en casteillon
« un service solennel pour le repos de l'âme du père
« Bonaventure, capucin mort de peste au lieu de san-
« té, où il s'est volontairement exposé ; auquel service
« le corps de ville et MM. de santé assisteront et tous
« les officiers du dit corps de ville, l'huissier advertira
« les sergents à mace à cest effet. »

Des loges en bois sont construites à l'Eperon de Guyencourt dans le courant du mois d'octobre et les suspectés de peste seront huttés sur les rideaux du marais de Renancourt.

A cette époque, le fléau n'est plus circonscrit, l'habitation pauvre seule n'est plus envahie, la peste gagne sensiblement les hauts quartiers, plusieurs milliers de malheureux déjà ont été transportés au lieu de santé et y sont morts misérablement.

Les dons affluent pour venir au secours du pauvre sans travail et frappé par la disette.

Les réunions, les repas de famille ont entierement cessés, il n'y eut point de carnaval. Les prêtres confessaient les malades au seuil des maisons. Les églises furent interdites pour éviter le contact dans un lieu fermé ; on disait la messe les dimanches et fêtes seulement, sur un autel improvisé sous la porte de la poissonnerie, pour que le peuple rassemblé sur le grand marché pût y assister avec moins de danger.

Le nombre de morts dans les maisons bourgeoises se comptent, un cent sont morts dans le mois d'oc-

tobre et neuf bourgeois protestants, dans le mois de novembre ; plus de 150 bourgeois ont disparu, plus 14 bourgeois protestants.

Le mal frappe la haute classe de la ville, Monseigneur l'évêque et le chapitre s'en émeuvent ; à la fin du mois d'octobre une assemblée est convoquée par le prélat ; les ecclésiastiques, les subdélégués de l'intentendance, les premiers et échevins se réunissent, là, il fut décidé que pour apaiser la colére divine un vœu solennel serait offert à Dieu,qu'une chapelle en marbre serait érigée en l'honneur de St-Jean-Baptiste (1) et qu'une procession générale expiatoire serait ordonnée.

Le jour de la Toussaint, 1er novembre 1668, est désigné, le vœu est écrit et signé par Monseigneur François Faure, évêque d'Amiens, Joyeu, prevôt de l'église d'Amiens, Hemart, pénitencier, Lefrançois, Barré, Rogeau, Cornet et Picquet, chanoines, Jean Vaquette sieur de Frechencourt, premier échevin, Claude le Bon sieur de Thionville, Antoine Guedon, Jean Delattre, Robert de Sachy, Adrien Ducrocq, docteur en médecine et Nicolas Hemart, sieur de Bréviller.

Par cet acte, Monseigneur l'évêque donne 3,000 livres ; les doyen, chanoines et chapitres, 3,000 livres et plusieurs particuliers 3,000 livres.

Tout le monde est convié à assister à la messe que doit dire l'évêque, le chœur est rempli de fidèles. Au

(1) C'est le 20 décembre 1711 qu'eut lieu la bénédiction de cette chapelle.

moment de l'offertoire, le clergé alla baiser la main de l'officiant ainsi que les subdélégués et les échevins. L'archidiacre alors se tournant vers les assistants leur adressa ces paroles.

« Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu,
« mes frères, préparez vos cœurs et les élevez au ciel
« avec contrition, unissez vous d'esprit et de volonté
« à notre bon prélat dans ce moment où il va présen-
« ter au père éternel l'adorable sacrifice du corps et
« du sang de notre divin seigneur Jésus-Christ son
« fils, avec le vœu de toute la ville, pour obtenir de sa
« majesté et de sa miséricorde, la grâce d'être délivrés
« du fléau de la peste dont sa justice nous punit. »

Après ces paroles, l'évêque mit le pain et l'acte du vœu sur la patène, et pleurant à chaudes larmes, pendant que tout le chœur à genoux, le front sur le pavé, était dans la consternation, il dit à haute voix :

Suscipe sancta trinitas oblationem.

A la fin de la messe, un grand nombre de personnes communièrent dévotement.

La procession générale eut lieu le 4 novembre, elle sortit par le grand portail dans l'ordre suivant :

L'Evêque, la tête découverte, revêtu d'une chappe et d'une étole noire, portait les reliques de la vraie croix, il se trouvait au milieu de quatre séminaristes ayant chacun un flambeau à la main.

Le Prévôt et l'archidiacre portaient l'image de la vierge en argent, accompagnés de deux séminaristes avec des cierges.

Deux chanoines portaient le chef de Saint-Jean-Baptiste avec deux portes-cierges à leur côté.

Deux échevins et six bourgeois suivaient avec la châsse de St-Firmin le martyr.

Puis venaient huit bourgeois de St-Firmin le confesseur, avec la chasse de leur patron.

Six bourgeois boulangers et patissiers, avec la châsse de St-Honoré.

Six officiers de justice avec celle des saints Fuscien, Victorice et Gentien.

Quatre bourgeois de St-Firmin en Castillon, avec la châsse des Saints Ache et Acheul.

Quatre bourgeois de St-Michel, avec celle des martyrs Warlois et Luxor.

Quatre bourgeois de St-Martin, avec celle de St-Domice.

Quatre bourgeois de St-Remi, avsc la châsse de Sainte-Ulphe.

Des officiers de la ville portaient des dais et des flambeaux allumés au-devant de chaque châsse.

Le peuple suivait la procession, dix et douze de front, espacés de quatre pas.

On suivit la rue de Beaupuits et celle des Sergents, en chantant le psaume *Miserere mei*,

Arrivé sur la place de la Belle-Croix (place Périgord) où des tables avaient été disposés pour reçevoir les châsses et où on avait établi un reposoir spécial ; l'évêque donna la bénédiction, après le chant d'un motet, et la procession continua sa route par les rues des Jacobins, des Jésuites et St-Denis, et opéra sa rentrée à la cathédrale aussi par le grand portail.

A sa rentrée dans la basilique, l'évêque célébra la messe en l'honneur de la vierge et donna la bénédiction avec la vraie croix; on fit ensuite la montre de chef de St-Jean-Baptiste,

Les jours suivants une messe fut chantée au chœur de la cathédrale, messe où assistèrent les échevins.

Le 5 novembre, en l'honneur de St-Jean-Baptiste ; le 6, de St-Firmin le martyr ; le 7, de St-Firmin confesseur ; le 8, de St-Honoré ; le 9, des Sts-Fuscien, Victorice et Gentien ; le 10, des Sts-Ache et Acheul ; le 11, de St-Domice ; le 12, des Sts-Warlois et Luxor ; le 13, de Ste-Ulphe; le 14, de St-Sébastien ; le 15, de St-François de Sales ; le 16, de St-Louis, roi de France ; le 17, de St-Roch.

Pour clore ces cérémonies, l'évêque chanta une messe en l'honneur de tous les saints, anges tutélaires du diocèse d'Amiens, et donna la bénédiction avec les reliques de la vraie croix.

Des confréries de St-Roch (1) furent établies dans presque toutes les paroisses.

Le manuscrit de M. Machart, dans lequel j'ai pris la plus grande partie des deux citations précédentes, dit : que en huit mois de temps on transporta hors la

(1) Saint Roch est invoqué dans la peste et dans les maladies contagieuses, à cause des grands miracles qu'il fit à Rome, Césame, Plaisance et autres villes d'Italie. Arrivé à Aiguespendante, où il trouva plusieurs personnes frappées de la peste, il s'en alla droit à l'hôpital et se mit avec l'administrateur, nommé Vincent, pour servir les pauvres, faisant le signe de la croix sur leurs pestes et charbons, dont ils furent tous guéris. (Fleurs des vies des Saints.)

ville plus de 10,000 malades et que fort peu en sont revenus.

Le couvent seul des sœurs grises ne reçut aucune atteinte.

Ma tâche est à peu près terminée et je n'ai plus maintenant qu'à faire connaître le bilan du terrible fléau, ainsi que les personnes qui se sont le plus dévouées au soulagement de leurs frères. Non seulement tout commerce est suspendu, les ouvriers n'ont plus de travail ou n'ont plus la force ni le courage de s'y livrer ; la famine et la misère ont fait élection de domicile dans la chaumière du pauvre, chacun a des parents à soigner, des morts à pleurer, plus de ressources non plus, la charité publique est épuisée, vers qui tendra-t-on les mains afin d'obtenir des soulagements pour tant de malheurs.

Des quêtes furent organisées qui produisirent,	8,156 l.	»» s.	»» d.
Le roi par un premier envoi accorda,	20,000	»»	»»
Par un second,	40,000	»»	»»
Il accorda en outre des octrois et des fermes qui rapportèrent,	59,050	»»	»»
La ferme du passage et sortie des grains et vente de tourbes, donna,	7,136	13	4
Le corps et communauté de la ville s'imposa pour	2,224	6	4
Un M. Collin donna	50	»»	»»

Les interessés au bail des fermes vives, donnèrent	2,000 l.	»» s.	»» d.
Les intéressés à la ferme générale des Aydes firent don de	400	»»	»»
Le cheval de la ville fut vendu au profit des pestiférés	70	»»	»»
On y attribua aussi une amende prononcée contre un brasseur	60	»»	»»
Le procureur général du Parlement de Paris, envoya	400	»»	»»

En somme le chiffre des secours connu, s'élève à la la somme de 140,165 liv. 25 s. 8 d.

Sur cet argent 2,950 livres durent être prélevées pour envoyer dans les communes suivantes, frappées par la peste aussi.

A Martigny, 200 livres ; à Moreuil, 600 ; à Péronne. 500; à Bonneuil, 200 ; à Tailly, 500 ; à Picquigny, 350 ; à Oresmaux, 200 ; à la Faloise, 100 ; à Besson, 200 ; à Bus, 100.

Le roi, dans sa sollicitude paternelle, ne borna point ses bienfaits à des secours en argent, il envoya M. Inard docteur en médecine, pour combattre le fléau, M. Henri de la Cointe, vint de Soissons, on appela David de Jouissé, médecin, qui avait lutté contre la peste avec succès à Rouen.

Antoine Lombart, Claude Colombier, Charles de Béthune, Marc Pottier, Jérome Carrier, chirurgiens de la ville et Adrien de Vigny, pharmacien, rivalisèrent de zèle, ces deux derniers succombèrent aux atteintes de la maladie.

C'est surtout dans ces moments d'épreuve qu'il est donné à l'homme vraiment chrétien de faire valoir tout ce que son cœur renferme de dévouement pour son prochain.

M. Philippon, curé de St-Leu, malgré l'espèce d'opposition qu'il a rencontrée, se charge, pendant tout le temps de la peste, de la nourriture des pères capucins, des chirurgiens et de leurs valets.

Les secours de la religion sont prodigués par lui et par les révérends pères capucins, notamment par les pères Raphael et Simon, chargés spécialement de la maladrerie, et le père Barie, prêtre envoyé par la cour.

Je ne dois pas omettre en terminant de citer les noms des personnes qui, dans leur position infime, se sont le plus particulièrement distinguées en ces moments de cruelles épreuves, ce sont :

Pasquet Dupuis, garde-malade à la madeleine ;

Marie Clément, sage-femme à la madeleine ;

Marie Fortin et Jeanne Lesieur, servantes à la madeleine ;

François Delarozière, chargé de porter les vivres aux pauvres enfermés dans le lieu de santé.

Antoine Scellier, ayant cette commission auprès des infectés.

Nicolas Dancourt, garde malade.

Jehan Ledieu, fossoyeur.

Charles Rense et Marie Vicart, garde-malade.

Nicole de St-Jean et Anne Croquoison, garde des enfants à l'hôpital.

Moreau et Robert, de St-Fuscien, désinfecteurs, ce dernier mort de contagion.

Et pour terminer, Beaupré, Frater.

Je suis doublement heureux de me dire, que non seulement j'ai pu donner dans mon travail des détails entièrement inconnus jusqu'ici, mais aussi que j'ai tiré de l'oubli des noms d'Amiénois qui se sont dévoués au service de leurs concitoyens et qui ont fait preuve d'un véritable dévouement lors des différentes pestes qui désolèrent notre bonne ville d'Amiens.

Amiens. — Imp. Émile GLORIEUX, rue du Logis-du-Roi, 13.